

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 septembre 2025

Excusée : Pascale COUROUBLE ayant donné procuration à Didier VANDERF
Secrétaire de séance : Marie-Françoise FILLEUL.

La séance est ouverte à 20h30.

1 – Avenir du restaurant l'Ecurasien au Châtain-Besson

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. CHARPENTIER Grégory lui a envoyé un courrier afin de signaler qu'il souhaitait cesser la location du bar-restaurant à la fin du mois de septembre. Le CM valide son souhait. M. Le Maire propose de créer une commission composée de conseillers afin de convoquer à un entretien les futurs demandeurs. Toutes les personnes intéressées doivent préalablement déposer une demande écrite en mairie (une lettre de motivation) avant le 31/10/2025 et seront recontactées ultérieurement. La commission est composée de : Mme Gibon, Mme Jhanjee, Mme Brun, M. Vanderf et Mme Courouble.

2 – Location du logement au n° 23 Route de Montbron

Monsieur le Maire informe le conseil que Mme FARGEAS a quitté le logement et souligne qu'il faudra réaliser des travaux de réfection sur les volets.

3 – Attribution d'une subvention complémentaire au Comité des Fêtes

a) Le coût de la frairie pour cette année s'élève à 7505,21 € incluant le feu d'artifice (4580 €), la sacem (205,21 €), les repas des figurants, forains et artificiers (760 €), le coût des forains (1960 €).

b) *Attribution d'une subvention supplémentaire au Comité des Fêtes*

Par principe de commodité, l'achat des tickets normalement payé par la commune auprès des forains, a été pris en charge par le Comité des fêtes.

M. Le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1360 € afin de les rembourser. Le CM valide.

4 – Décisions modificatives

Budget Assainissement

Monsieur le Maire propose de procéder à la décision modificative suivante : (régularisation de l'imputation au 2315 des dépenses payées pour la station de la Borderie imputées à tort au 2313 par opération d'ordre budgétaire (041) et « virement » de crédits du 2315 au 21562 pour la mise à niveau des tampons suite à la réfection de la RD 699 par le Département).

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
				041-2315	158 622,12	041-2313	158 622,12 €
				2315	-8 300,00		
				21562	8 300,00		
Total	0,00 €		0,00 €	Total	158 622,12	Total	158 622,12 €

Le conseil valide.

Budget principal

Monsieur le Maire propose de procéder à la décision modificative suivante :

(Non prévus au BP : Recettes - Aménités rurales et indemnité assurance sinistre préau ; Dépenses - travaux de réparation du préau suite à l'incendie) et ajustements de crédits.

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
615221	40 639 € + 5 400 €	748374	10 365,00 €	21318	52 500,00		
615232	-17 920,00 €	75888	30 274,00 €	2313	-52 500,00		
615231	7 020,00 €						
657358	5 000,00 €						
6458	500,00 €						
Total	40 639,00 €		40 639,00 €	Total	0,00	Total	0,00 €

Le conseil valide.

5 – Mise à jour du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)

M. Didier VANDERF informe l'assemblée que dans le cadre du plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR), nous avons été sollicités à vérifier tous nos chemins ruraux afin de savoir s'ils étaient communaux ou privés. Il en ressort que la majorité de ces chemins sont communaux et entreront de ce fait dans le PDIPR. Pour les parties où ils sont privés, le problème est plus compliqué (assiettes déplacées, passages privés non conventionnés, etc..) et la Commune ne pourra pas régulariser (travail de géomètre et acte notariés complexes et coûteux) et ils continueront à être entretenus dans leur majorité par les services communaux.

Le conseil prend acte de ces faits et les valide à l'unanimité.

6 – Adhésion au Parc Naturel Régional Périgord Limousin

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre reçue de Monsieur le Président de la communauté de communes qui souhaite connaître la position de la commune quant à son adhésion au PNRPL ainsi que les raisons de cette adhésion compte tenu du fait que la commune et la communauté de communes devront toutes les deux adhérer au PNRPL et que la cotisation qui est actuellement de 2,42 € / habitant sera supportée à part égale par la commune et la communauté de communes (le conseil communautaire devra donc également se prononcer). M. Le Maire redonne lecture de la lettre de motivation du CM en date du 23/12/2021. Le CM donne un accord favorable à l'entrée de la Commune au PNRPL.

7 – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024

M. Le Maire présente la synthèse du rapport annuel 2024 établi par Charente Eaux. Le Conseil valide.

8 – Nomination d'un référent handicap, d'un référent laïcité et d'un correspondant du recensement préalable à la JDC (Journée Défense Citoyenneté)

- référent laïcité : Didier VANDERF
- correspondant du recensement préalable à la JDC (Journée Défense Citoyenneté) : Denis DONNARY

9 – Questions diverses

La date des élections municipales a été fixée aux 15 et 22 mars 2026.

La séance est levée à 23h30.

